



Les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre devront payer des comptes

Par [Thierry Meyssan](#)

Mondialisation.ca, 15 août 2011

[Le Réseau Voltaire](#) 15 août 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

La propagande de guerre est entrée dans une phase nouvelle avec l'action coordonnées de chaînes de télévision satellitaires. CNN, France24, BBC et Al-Jazeera sont devenues des instruments d'intoxication pour diaboliser des gouvernements et justifier des agressions armées. Ces pratiques sont illégales en droit international et l'impunité de leurs auteurs doit cesser.



Le traitement actuel de l'information sur la Libye et la Syrie marque un tournant dans l'histoire de la propagande de guerre en ce qu'il utilise des moyens nouveaux qui ont pris l'opinion publique internationale par surprise.

Quatre puissances, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Qatar, ont joints leurs moyens techniques pour intoxiquer la « *communauté internationale* ». Il s'agit principalement des chaînes de télévision CNN (qui bien privée agit en coordination avec l'unité de Guerre psychologique du Pentagone), France24, BBC et Al-Jazeera.

Ces médias sont utilisés pour attribuer mensongèrement aux gouvernements libyen et syrien des crimes qu'ils n'ont pas commis, et pour couvrir les crimes commis par les services secrets des puissances précitées et par l'OTAN.

On se souvient du précédent à moindre échelle de 2002. Globovisión avait diffusé en direct des images d'une révolution populaire chassant le président élu Hugo Chávez et des images de militants chavistes tirant sur des manifestants d'opposition et les tuant. Cette mise en scène avait permis de masquer un coup d'État militaire orchestré depuis Washington avec l'aide de Madrid. Cependant, après qu'un authentique soulèvement populaire ait mis fin au putsch et ait rétabli le président élu, des enquêtes journalistiques et judiciaires ont démontré que la révolution filmée par Globovisión n'était qu'un trucage visuel, et que jamais les chavistes n'avaient tiré sur la foule, mais qu'ils avaient au contraire été victimes de snipers armés par la CIA.

Il en est de même aujourd'hui, mais avec un consortium de chaînes satellitaires. Celles-ci diffusent des images d'événements inexistantes en Libye et en Syrie. Elles cherchent à faire accroire que la majorité des Libyens et des Syriens veulent renverser leurs institutions politiques et que Mouammar Kadhafi et Bachar el-Assad massacrent leur propre peuple. Sur le fondement de ces intoxication l'OTAN a attaqué la Libye et s'apprête à détruire à

agresser la Syrie.

Or, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies a par quatre fois légiféré pour interdire et condamner ce type de pratique.

La [Résolution 110, du 3 novembre 1947, relative aux « mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent »](#), sanctionne « la propagande de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix, ou tout acte d'agression ».

La [Résolution 381, du 17 novembre 1950](#), consolide cette condamnation en condamnant la censure des informations contradictoires comme partie intégrante de la propagande contre la paix.

Enfin, la [Résolution 819, du 11 décembre 1954](#), sur « la suppression des obstacles au libre échange des informations et des idées », pose la responsabilité des gouvernements à supprimer les obstacles qui entravent le libre-échange des informations et des idées.

Ce faisant, l'Assemblée générale a élaboré sa propre doctrine en matière de liberté d'expression : elle a condamné les mensonges qui conduisent à la guerre et a érigé la libre-circulation des informations et des idées et le débat critique en armes au service de paix.

Le verbe, et plus encore l'image, peuvent être utilisées pour préparer les pires crimes. En l'occurrence, les intoxications de CNN, France24, BBC et Al-Jazeera constituent des « crimes contre la paix ». Ils doivent être considérés comme plus graves encore que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité actuellement commis par l'OTAN en Libye et par les services secrets occidentaux en Syrie en ce qu'ils les précèdent et les rendent possibles.

Les journalistes qui pratiquent la propagande de guerre doivent être jugés par la Justice internationale.

Thierry Meyssan : Intellectuel français, président-fondateur du [Réseau Voltaire](#) et de la conférence [Axis for Peace](#). Il publie des analyses de politique étrangère dans la presse arabe, latino-américaine et russe. Dernier ouvrage en français : [L'Effroyable imposture : Tome 2, Manipulations et désinformations](#) (éd. JP Bertrand, 2007).

La source originale de cet article est [Le Réseau Voltaire](#)

Copyright © [Thierry Meyssan](#), [Le Réseau Voltaire](#), 2011

Articles Par : **Thierry
Meyssan**

A propos :

Intellectuel français, président-fondateur du Réseau Voltaire et de la conférence Axis for Peace. Dernier ouvrage en français : L'Effroyable imposture : Tome 2, Manipulations et désinformations (éd. JP Bertrand, 2007).

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca